

une grande importance, nous sommes en mesure de donner au pays l'assurance, puisée aux sources les plus élevées, que les autorités impériales n'interprètent point de cette façon la décision à laquelle en sont venus sir Wilfrid Laurier et ses collègues.

Nous disons hautement et fermement que le départ des volontaires, dans les circonstances et dans les conditions où il se fait n'est point et ne sera point un précédent.

Le gouvernement de Sa Majesté, — et, nous sommes sûrs, Son Excellence le Gouverneur Général, qui représente au milieu de nous notre Gracieuse Souveraine, avec une loyauté et une dignité auxquelles nous nous plaisons à rendre hommage — n'ont ni le désir, ni l'intention de nous lier par des procédés détournés et par des manœuvres ourdies dans l'ombre.

La Grande-Bretagne désire trop ardemment conserver l'affection et la confiance de ses colonies, pour se livrer à des tentatives de ce genre.

M. Bourassa croit qu'en vue des très sérieux intérêts en jeu, il vaut mieux tirer la situation plus au net. Et c'est pour cela qu'il a fait la démarche essentiellement constitutionnelle et britannique que l'on sait : il a démissionné.

Il est de nouveau candidat. Il ouvrira demain sa campagne électorale.

Son programme ne laisse place à aucune équivoque.

Il pose en principe :

1o. — Qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne doit pas engager le pays dans la politique nouvelle de prendre part aux guerres extérieures de l'Empire, sans consulter le corps électoral et le Parlement qui en est l'expression ;

2o. — Que si nous devons entrer dans ces conflits, nous avons le droit d'être préalablement consultés, c'est-à-dire représentés dans les conseils impériaux.

Tous les hommes éclairés souscriront à cette doctrine. Elle est la base même, la pierre d'assises des institutions britanniques, et aussi la garantie de nos libertés. Si nous en venions à la conclusion qu'elle est mise en péril par l'action du gouvernement, nous affirmerions notre dis-

sentiment de la manière la plus publique et la plus persévérante.

Mais les réserves faites dans l'arrêté en Conseil, et qui sont d'accord avec la pensée et les assurances des autorités impériales, sont à notre avis suffisantes pour rendre impossible tout malentendu.

Il n'y a pas de précédent créé.

Lo gouvernement canadien n'a pas voulu en créer : le gouvernement impérial, soit par Downing street, soit par Son Excellence le Gouverneur-Général, n'a pas voulu non plus en créer.

En dépit de cela, il ne nous eût pas déplu — parlons nettement — nous eussions été heureux que le Parlement fût convoqué.

Les hommes qui nous représentent dans le cabinet fédéral, et au patriotisme desquels nous croirons tant qu'il ne nous sera pas démontré qu'ils ont trahi nos intérêts, n'ont pas jugé qu'il fût nécessaire de réunir immédiatement les Chambres.

Ça n'est que partie remise — à courte échéance

Les polémiques violentes qui se poursuivent, la démission relentissante du député de Labelle, mettent à l'ordre du jour la question de nos relations futures avec l'Empire.

Pas d'impôts sans représentation : ce point de vue, qui est l'Évangile politique des citoyens britanniques dans le monde entier, ne peut être ignoré ici — pas plus qu'ailleurs.

Les outrages qui ont été prodigués à notre race, à tout ce qui est Canadien-français, dans les huit ou dix derniers jours, ne seront point, espérons-le, leçon perdue.

Nous avons appris, une fois de plus quelle haine féroce on nous porte dans certains éléments de la population de ce pays.

Ce déchainement n'a peut-être pas été tout-à-fait étranger à la résolution prise par M. Bourassa.

\* \* \*

Voici maintenant l'opinion d'un journal de Londres, *The Investors' Review* sur cette question du Transvaal :

Toute la semaine nous avons attendu la réponse des Boers à l'invitation de M. Chamberlain de